

Fourniture et installation de mobilier de laboratoire et d'équipements de ventilation

Cahier spécial des charges n°07-13 Laboratoires

Appel d'offre avec publicité nationale

mai 2013

CAHIER SPECIAL DES CHARGES
Réf. CSC : Extension 07-13

Relatif à un marché de fourniture et installation de mobilier de laboratoire et d'équipements de ventilation

<u>Pouvoir adjudicateur :</u>	CELABOR scrl Avenue du Parc n°28 B- 4650 Herve N° TVA : BE 0455.511.010 Tél : +32 (0)87 322.454 Fax : +32 (0)87 341.387 Mail : info@celabor.be
<u>Mode de passation</u>	Procédure négociée sans publicité sur base de l'article 17 §2-1°-a) de la loi du 24 décembre 1993
<u>Dépôt des offres</u>	<u>Adresse :</u> CELABOR scrl Avenue du Parc n°28 B- 4650 Herve N° TVA : BE 0455.511.010 Tél : +32 (0)87 322.454 Fax : +32 (0)87 341.387 Contacts Mails : romain.allelyn@celabor.be (rez-de-chaussée) caroline.locre@celabor.be (sous-sol) <u>Date limite de dépôt et de la séance d'ouverture des offres : 12 juillet 2013</u>

1^{ère} PARTIE : CLAUSES ADMINISTRATIVES

1 Réglementation applicable

Le présent marché est soumis au présent cahier spécial des charges, mais aussi aux clauses et conditions de :

- La loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, compte tenu des modifications y apportées à ce jour;
- L'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics, compte tenu des modifications y apportées à ce jour;
- L'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, ainsi que son annexe constituant le cahier général des charges des marchés publics de travaux, de fournitures et de services et des concessions de travaux publics, compte tenu des modifications y apportées à ce jour.

2 Sélection qualitative

Pourront être exclus du présent marché les soumissionnaires qui ne satisfont pas au prescrit des articles 43 et 43 bis de l'arrêté royal du 8 janvier 1996.

A cet effet, le soumissionnaire devra produire :

1. une déclaration sur l'honneur (voir annexe) émanant de la personne habilitée, en vertu des statuts de sa société, à engager celle-ci en stipulant :
 - Qu'il ne se trouve pas dans une situation permettant son exclusion de la participation au marché (état de faillite, déclaration de faillite, état de sursis de paiements ou de concordat judiciaire, toute autre situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales du pays où il est établi) ;
 - Qu'il est en ordre de déclaration et de paiement en matière d'impôts, de TVA et de toutes autres taxes et impôts ;
 - Qu'il est en règle avec ses obligations en matière de déclaration et de paiement des cotisations sociales.
2. Une attestation de l'Office national de Sécurité sociale conformément aux articles 90, §3, et 43 bis, §1er, de l'arrêté royal du 08 janvier 1996 ; cette attestation doit être munie du timbre sec de l'Office National de Sécurité Sociale.
3. une preuve de sa solvabilité. Seront exclues de la soumission les entreprises dont le ratio de solvabilité est jugé insuffisant c'est-à-dire en dessous de **15%**.

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait qu'avant la conclusion du marché, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de l'inviter à produire un ou plusieurs des documents suivants :

- Une attestation récente du greffe du tribunal de commerce compétent de laquelle il ressort que le soumissionnaire n'est pas en situation de faillite, en concordat judiciaire ou de liquidation ;
- Une attestation récente émanant de la (ou des) administration(s) fiscale(s) ;
- Une attestation récente émanant de l'administration de la TVA.

Le caractère récent des documents susvisés est établi dans la mesure où ces derniers datent de moins de quatre mois par rapport à la date ultime de dépôt des offres.

3 Objet du marché

Le présent marché est un marché relatif à la fourniture de mobilier de laboratoire et des équipements de ventilation de ces laboratoires.

Le marché est subdivisé en 2 lots formant chacun des marchés distincts :

- Lot n°1 : MOBILIER DES LABORATOIRES
- Lot n°2 : VENTILATION DES LABORATOIRES

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de n'attribuer que certains lots et éventuellement de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou plusieurs nouveaux marchés, au besoin suivant un autre mode.

Dans le cas du lot 1, laboratoire en sous-sol (voir 2^{ème} partie, §3.2), le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de sélectionner au cas par cas les postes qui seront effectivement achetés, sans obligation d'achat de tous les postes représentant l'ensemble du laboratoire.

Chaque lot constitue un marché distinct et le soumissionnaire peut soumissionner pour un, ou l'ensemble des lots.

4 Langue

Les offres seront établies en français ou en anglais.

5 Dépôt des offres

Les offres doivent nous parvenir pour le **12 juillet 2013 à 14 heures** à l'adresse suivante :

Celabor scrl
38 avenue du Parc
B-4650 Herve

6 Séance d'ouverture des offres

Il sera procédé le **12 juillet 2013 à 14 heures** au siège de Celabor à l'ouverture des offres reçues en vue de la réalisation du présent marché.

7 Détermination des prix

Le présent marché est un marché à prix global.

8 Prix

L'offre devra comprendre :

- Prix de l'équipement, détaillé pour chaque poste, placement et mise en service compris
- Forfait déplacement, pour maintenance ou réparation
- Taux horaire technicien, pour maintenance ou réparation
- La garantie

Conformément à l'article 49 de l'Annexe de l'arrêté royal du 26 septembre 1996, le fournisseur est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les fournitures, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

9 Contenu de l'offre

Outre les documents nécessaires à la sélection qualitative, le soumissionnaire est tenu de joindre à son offre, en vue de l'attribution du marché, les documents suivants :

- une description détaillée du matériel proposé, de manière à donner une idée complète de ses possibilités. Cette description doit être produite en français ou en anglais ;
- une liste de références où le matériel proposé a été fourni ;
- le prix détaillé ;
- le délai de livraison
- les conditions de garantie ;

10 Critères d'attribution

Les offres seront évaluées sur la base des critères d'attribution suivant :

1. Montant global de la soumission (40 points)
2. Qualités techniques du matériel proposé (40 points)
3. Garantie de service (10 points) : service après vente, durée de la garantie, délai d'intervention en cas de panne
4. Délais de livraison (10 points)

11 Délai d'engagement des soumissionnaires

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 60 jours de calendrier prenant cours le lendemain du jour de l'ouverture des offres.

12 Cautionnement

N.B. : Si le soumissionnaire s'engage à ce que le délai d'exécution du marché ne dépasse pas 30 jours de calendrier, le cautionnement ne sera pas exigé. Il en sera de même si le montant de l'offre ne dépasse pas 22.000 HTVA. A défaut, il devra respecter les règles y relatives à savoir :

12.1. Montant du cautionnement

Le cautionnement répond des obligations de l'adjudicataire jusqu'à complète exécution du marché. Il est fixé à 5 % du montant initial du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euros supérieure.

12.2. Constitution du cautionnement

Dans les trente jours de calendrier qui suivent la conclusion du marché, l'adjudicataire justifie la constitution du cautionnement selon les modalités définies à l'article 5, § 3 du cahier général des charges.

La justification, signée par le déposant, devra indiquer au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence du cahier spécial des charges, ainsi que les noms, prénom et adresse complète de l'adjudicataire.

12.3. Défaut de cautionnement

Lorsque l'adjudicataire est en défaut d'apporter la preuve de la constitution du cautionnement dans le délai susvisé, ce retard donne lieu de plein droit et sans mise en demeure à l'application d'une pénalité de 0,02 % du montant initial du marché par jour de retard. La pénalité ne peut dépasser 2 % du montant initial du marché.

Lorsque l'adjudicataire reste en défaut d'apporter la preuve de la constitution du cautionnement après une mise en demeure par lettre recommandée, le pouvoir adjudicateur peut soit constituer le cautionnement d'office par prélèvement sur les sommes dues pour le marché (dans ce cas, la pénalité est forfaitairement fixée à 2 % du montant initial du marché), soit appliquer les mesures d'office.

12.4. Libération du cautionnement

Sur demande écrite de l'adjudicataire, le cautionnement est libéré lors la réception provisoire de l'équipement.

13 Paiement

Préalablement à la présentation de la facture, le fournisseur adresse au pouvoir adjudicateur une déclaration de créance datée, signée et accompagnée d'un relevé des fournitures livrées précisant si elles ont ou non été installées par ses soins.

Le paiement des fournitures sera effectué dans un délai de 50 jours de calendrier à compter de la date à laquelle les formalités de réception sont terminées, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession de la facture régulièrement établie, ainsi que des autres documents éventuellement exigés.

14 Réceptions et délai de garantie (article 19, § 1er)

Préalable : Tous les frais de réception provisoire et définitive sont à charge du fournisseur.

14.1 Réception provisoire

La procédure de qualification d'installation consiste à vérifier l'installation correcte de l'équipement dans un environnement adapté à son utilisation et les performances techniques spécifiées par le fabricant.

A cet effet, le pouvoir adjudicateur s'assure que les conditions d'installation et d'utilisation transmises par le fournisseur sont respectées.

L'adjudicataire vérifie que l'appareillage a été livré tel que commandé, qu'il est sans défaut et correctement installé.

Cette qualification se fait en présence du pouvoir adjudicateur et de l'adjudicataire et fait l'objet d'un procès verbal signé par les deux parties.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de 30 jours de calendrier pour éprouver et examiner la fourniture, ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus de la fourniture livrée comprenant la livraison de l'appareil, l'installation et les raccordements.

14.2 Réception définitive

La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle ne donne pas lieu à un procès verbal si les fournitures n'ont donné lieu à aucune réclamation pendant le délai de garantie.

14.3 Modalités d'exécution (article 52)

L'entièreté du matériel faisant l'objet du présent marché devra être livrée dans les délais définis dans l'offre, le délai prenant cours à la notification d'attribution du marché.

14.4 Livraison (article 55)

14.4.1 Lieu de livraison (§ 1er)

Le matériel devra être livré et installé dans les locaux de Celabor, à l'endroit désigné par Celabor.

Les livraisons ont lieu les jours ouvrables entre 8 h 30 et 12 heures et entre 13 h 30 et 16 h 30. Si le délai de livraison expire un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, la livraison intervient le premier jour ouvrable qui suit.

L'offre doit comprendre la livraison, le montage et le raccordement.

De plus, les soumissionnaires doivent communiquer en annexe à leur offre toutes les conditions d'installation et d'utilisation de l'appareil :

- alimentation électrique (nombre de prise, tension et ampérage)
- place et environnement du laboratoire
- etc.

14.4.2 Formalités de livraison (§ 2)

Pour chaque livraison, le fournisseur dresse un bordereau en double exemplaire aux fins de réception provisoire. Il l'envoie ou le remet au pouvoir adjudicateur au plus tard le jour même de l'expédition ou de la livraison des fournitures.

Ce bordereau doit spécifier les mentions, les matières ou objets expédiés et indiquer les quantités, marques et numéros, le poids brut et le poids net de la fourniture, ainsi que les marques d'identification du wagon du chemin de fer, du camion, du bateau ou de l'avion utilisé pour l'expédition.

Il y sera également rappelé le numéro du cahier spécial des charges, la date de la conclusion du marché et, le cas échéant, celle de la commande et le numéro de lot.

La signature d'un bordereau de réception ne dégage pas la responsabilité du fournisseur en cas de dommages constatés à l'ouverture des emballages. Les colis seront conservés emballés jusqu'à mise en place du système par le fournisseur.

Le bordereau peut être remplacé par une facture comportant les mêmes indications.

14.5 Exigence particulière

La personne qui représente l'adjudicataire auprès du pouvoir adjudicateur doit s'exprimer en français ou en anglais. Il en est de même pour les personnes mises à disposition par l'adjudicataire dans le cadre de la réalisation du marché (support scientifique, service technique...).

Un organigramme, avec téléphone direct et adresse mail (le téléphone portable est un plus) des personnes susceptibles d'être en contact avec Celabor : ventes des consommables, support scientifique, support technique et dépannage, comptabilité.

2^{ème} PARTIE : CLAUSES TECHNIQUES

Les adjudicataires doivent garantir la qualité du matériel et la bonne conception de l'installation selon les règles de l'art, les qualités et dimensions adéquates de toutes les pièces ainsi que le parfait fonctionnement des fournitures.

1. Objet du marché

Marché de fournitures de mobilier de laboratoire et d'équipements de climatisation et ventilation de laboratoire.

- Lot 1 : mobilier de laboratoire
- Lot 2 : climatisation et ventilation

2. Informations concernant l'organisation des descriptions techniques

La description des caractéristiques techniques s'organise comme suit :

3. Lot 1 : mobilier de laboratoire

- 3.1 : Laboratoire rez-de-chaussée
 - 3.1.1 : Plans.
 - 3.1.2 : Détail des postes.
 - 3.1.3 : Variantes.
- 3.2 : Laboratoire sous-sol
 - 3.2.1 : Plans.
 - 3.2.2 : Détail des postes.
 - 3.2.3 : Variantes.
- 3.3 : Généralités concernant les exigences qualitatives de l'adjudicateur.

4. Lot 2 : climatisation et ventilation.

- 4.1 : Laboratoire rez-de-chaussée
 - 4.1.1 : Plans.
 - 4.1.2 : Détail des postes.
 - 4.1.3 : Variantes.
- 4.2 : Laboratoire sous-sol
 - 4.2.1 : Plans.
 - 4.2.2 : Détail des postes.
 - 4.2.3 : Variantes.
- 4.3 : Généralités concernant les exigences qualitatives de l'adjudicateur.

Les plans à l'échelle font office de croquis et servent à déterminer la position des différents éléments. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés comme base de travail à l'échelle. Ils ne servent qu'à donner une vision globale des installations.

Le plan officiel de l'architecte, joint au cahier spécial des charges, sera le seul plan officiel.

Avant soumission des offres, les adjudicataires devront rencontrer les personnes de contact sur site afin de parfaitement cerner les besoins et les demandes de l'adjudicateur.

Les adjudicataires se devront de contrôler toutes les informations nécessaires sur le lieu de l'installation avant de débuter la production de leurs fournitures.

Les adjudicataires respectifs des deux lots du cahier spécial des charges (meublier de laboratoire et climatisation/ventilation) devront s'assurer que leurs installations et travaux sont compatibles entre eux. Ils devront également optimiser le travail sur site en coordonnant leurs différents corps de métier.

Offres et prix :

Les adjudicataires devront remettre un prix complet pour la soumission (par lot) ainsi que le prix détaillé de chaque poste et le surcoût individuel de chaque variante proposée.

3. Lot 1 : Mobilier de laboratoire

3.1. Laboratoire rez-de-chaussée

3.1.1. Plans

3.1.2. Détails des postes

Poste 1 :

Sorbonne à usage général pour plafond bas : l 1800 x h 2245 (max) x p 950 mm.

- Hauteur de l'espace de travail : 1 200 mm
- Hauteur du plan de travail : 900 mm
- Profondeur de l'espace de travail : 800 mm

- Guillotine motorisée avec fermeture automatique (détecteur de présence) à deux positions (fermée / ouverture de travail).
- Deux débits d'aspiration en fonction de la position de la guillotine.
- Tuyauterie d'extraction jusqu'au ventilateur d'extraction.
- Ventilateur d'extraction.
- Espace de travail en tôle d'acier zingué avec couche de finition. Doit être disponible en habillage HPL blanc de qualité standard ou de laboratoire.
- Plan de travail en grès massif avec rebord pour sorbonne à usage général : largeur de 1800 mm.
- Evier en grès encastré dans le plan de travail et accessible facilement sans devoir entrer dans la hotte.
- Robinet pour eau froide adapté à l'évier.
- Tuyauterie d'évacuation de l'évier jusqu'à la décharge.
- Sortie d'extraction en PP ou PPS de diamètre 250 mm. Le tuyau d'extraction doit contenir un système empêchant le retour d'air extérieur dans la hotte (clapet anti-retour).
- Eclairage homogène encastré pour sorbonne de laboratoire à usage général (minimum 400 lux). Allumage indépendant de l'aspiration.
- 4 prises électriques type E 230 V / 16 A.
- Toutes les commandes (fluides et électricité) doivent être encastrées et accessibles facilement sans entrer dans la hotte.

Meuble sous-évier à 1 porte avec socle en acier : l 600 x h 720 x p 520 (min) mm.

Meuble bas de sécurité ventilé : l 900 (min) x h 690 (min) x 520 (min) mm.

Poste 2 :

Sorbonne à usage général pour plafond bas : l 1800 x h 2245 (max) x p 950 mm.

- Hauteur de l'espace de travail : 1 200 mm
- Hauteur du plan de travail : 900 mm
- Profondeur de l'espace de travail : 800 mm

- Guillotine motorisée avec fermeture automatique (détecteur de présence) à deux positions (fermée / ouverture de travail).
- Deux débits d'aspiration en fonction de la position de la guillotine.
- Tuyauterie d'extraction jusqu'au ventilateur d'extraction.
- Ventilateur d'extraction.
- Espace de travail en tôle d'acier zingué avec couche de finition. Doit être disponible en habillage HPL blanc de qualité standard ou de laboratoire.
- Plan de travail en grès massif avec rebord pour sorbonne à usage général : largeur de 1800 mm.
- Evier en grès encastré dans le plan de travail et accessible facilement sans devoir entrer dans la hotte.

- Robinet pour eau froide adapté à l'évier.
- Tuyauterie d'évacuation de l'évier jusqu'à la décharge.
- Sortie d'extraction en PP ou PPS de diamètre 250 mm. Le tuyau d'extraction doit contenir un système empêchant le retour d'air extérieur dans la hotte (clapet anti-retour).
- Eclairage homogène encastré pour sorbonne de laboratoire à usage général (minimum 400 lux). Allumage indépendant de l'aspiration.
- 4 prises électriques type E 230 V / 16 A.
- Toutes les commandes (fluides et électricité) doivent être encastrées et accessibles facilement sans entrer dans la hotte.

Meuble sous-évier à 2 portes avec socle en acier : l 900 x h 720 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à 1 porte sur roulettes (pouvant être retiré facilement) : l 600 x h 720 x p 520 (min) mm.

Poste 3 :

Sorbonne d'attaque pour plafond bas : l 1500 x h 2245 (max) x p 950 mm.

- Hauteur de l'espace de travail : 1 200 mm
- Hauteur du plan de travail : 900 mm
- Profondeur de l'espace de travail : 750 (min) mm
- Guillotine motorisée avec fermeture automatique (détecteur de présence) à deux positions (fermée / ouverture de travail).
- Deux débits d'aspiration en fonction de la position de la guillotine.
- Tuyauterie d'extraction jusqu'au ventilateur d'extraction.
- Ventilateur d'extraction.
- Espace de travail en tôle d'acier zingué avec couche de finition. Doit être disponible en habillage HPL blanc de qualité standard ou de laboratoire.
- Plan de travail en grès massif avec rebord pour sorbonne d'attaque : largeur de 1500 mm.
- Evier en grès encastré dans le plan de travail et accessible facilement sans devoir entrer dans la hotte.
- Robinet pour eau froide adapté à l'évier.
- Tuyauterie d'évacuation de l'évier jusqu'à la décharge.
- Sortie d'extraction en PP ou PPS de diamètre 250 mm. Le tuyau d'extraction doit contenir un système empêchant le retour d'air extérieur dans la hotte (clapet anti-retour).
- Eclairage homogène encastré pour sorbonne de laboratoire à usage général (minimum 400 lux). Allumage indépendant de l'aspiration.
- 4 prises électriques type E 230 V / 16 A.
- Toutes les commandes (fluides et électricité) doivent être encastrées et accessibles facilement sans entrer dans la hotte.

Meuble sous-évier à 1 portes avec socle en acier : l 60 x h 720 x p 520 (min) mm.

1 place de travail avec possibilité de travailler assis.

Poste 4 :

Paillasse murale à socle. Plan de travail en grès massif sans rebord : l 4650 x h 900 x p 750 mm.

Evier en grès encastré dans le plan de travail. Dimension intérieures : L 360 (min) x l 360 (min) x profondeur 250 mm.

Robinetterie avec eau froide, eau chaude, eau déminéralisée.

Tuyauterie d'évacuation de l'évier jusqu'à la décharge.

Meuble sous évier à 2 portes avec socle en acier : l 900 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à 2 portes avec socle en acier : l 900 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à 1 porte avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à tiroirs avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à tiroirs avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Espace disponible sous le plan de travail à droite de l'évier pour insérer un lave-vaisselle de laboratoire : largeur de 900 mm (min).

Poste 5 :

Paillasse murale à socle. Plan de travail en grès massif sans rebord : l 3650 x h 900 x p 750 mm.

Meuble bas à 2 portes avec socle en acier : l 900 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à 2 portes avec socle en acier : l 900 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à 1 porte avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à tiroirs avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à tiroirs avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Poste 6 :

Paillasse murale à piètement. Plan de travail en HPL massif avec chant avant arrondi de qualité : Trespa Athlon[®] ou équivalent : l 5650 x h 750 x p 750 mm.

Meuble bas à 3 tiroirs avec roulettes blocables : l 450 x h 570 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à 3 tiroirs avec roulettes blocables : l 450 x h 570 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à 3 tiroirs avec roulettes blocables : l 450 x h 570 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à 3 tiroirs avec roulettes blocables : l 450 x h 570 x p 520 (min) mm.

Poste 7 :

Paillasse murale. Plan de travail en grès massif sans rebord : l 1745 x h 750 x p 750 mm incluant :

-Table de pesées avec plateau de travail monté sur support amortissant les vibrations : l 800 (min) x h 750 x p 750 mm.

-Table de pesées avec plateau de travail monté sur support amortissant les vibrations : l 800 (min) x h 750 x p 750 mm.

Poste 8 :

Paillasse double à socle. Plan de travail en grès massif sans rebord : l 3600 x h 900 x p 1800.

Etagère centrale non pleine : l 2400 x h 400 x p 300 mm comprenant 12 prises électriques type E 230 V / 16 A réparties de part et d'autre.

Evier en grès avec deux égouttoirs encastrés dans le plan de travail. Cuve au centre. Dimensions intérieures : L 360 (min) x l 330 (min) x profondeur 250 mm.

Robinetterie avec eau froide, eau chaude, eau déminéralisée.

Tuyauterie d'évacuation de l'évier jusqu'à la décharge.

Meuble bas à 1 porte (charnières à gauche) avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à 1 porte (charnières à gauche) avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à 1 porte (charnières à gauche) avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à 1 porte (charnières à droite) avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à 1 porte (charnières à droite) avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à 1 porte (charnières à droite) avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à tiroirs avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à tiroirs avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à tiroirs avec socle en acier : l 750 x h 870 x p 520 (min) mm.

4 places de travail de part et d'autre de la paillasse. Largeur de chaque place : 600 mm.

Poste 9 :

Paillasse double à socle. Plan de travail en grès massif sans rebord : l 3000 x h 900 x p 1500.

Etagère centrale non pleine : l 1800 x h 400 x p 300 mm comprenant 12 prises électriques type E 230 V / 16 A réparties de part et d'autre.

Evier en grès encastré dans le plan de travail sous l'étagère centrale (au milieu de la paillasse).

Robinet pour eau froide adapté à l'évier.

Tuyauterie d'évacuation de l'évier jusqu'à la décharge.

Meuble bas à 1 porte (charnière à gauche) avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à 1 porte (charnière à gauche) avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à 2 portes avec socle en acier : l 1200 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à 2 portes avec socle en acier : l 1200 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à tiroirs avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Meuble bas à tiroirs avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

2 places de travail de part et d'autre de la paillasse. Largeur de chaque place : 600 mm.

3.1.3. Variantes

Poste 1, 2, 3 :

Sorbonnes avec tuyauterie d'extraction jusqu'au point de sortie (toit) sans les ventilateurs d'extraction ni les clapets anti-retour.

Poste 2 :

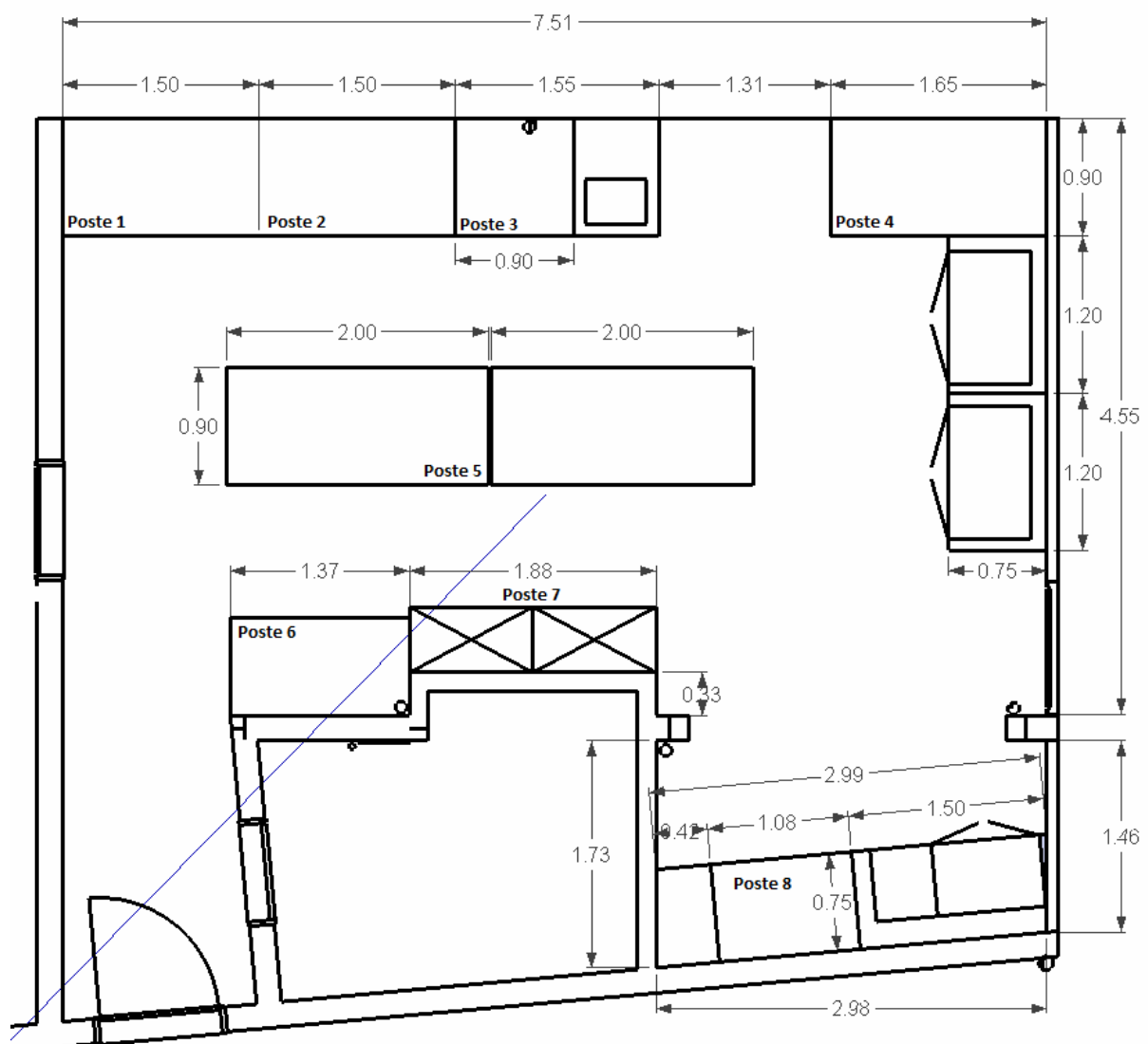
Sorbonne d'attaque au lieu d'une sorbonne à usage général.

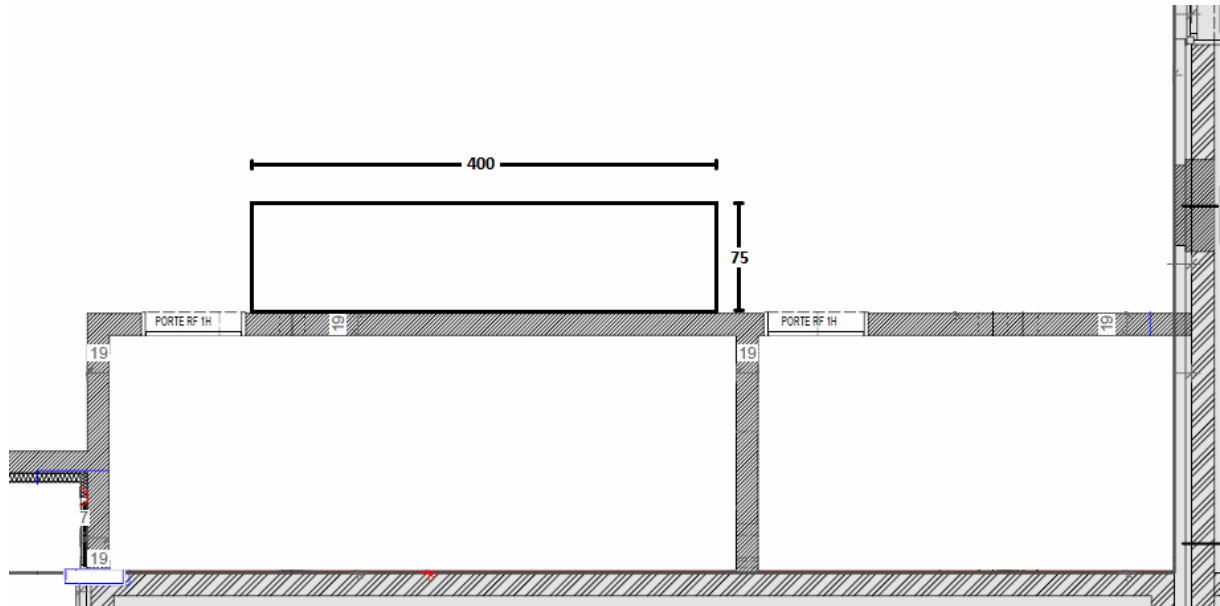
Postes 8 et 9 :

Plans de travail en grès massif avec rebord au lieu des plans de travail en grès massif sans rebord.

3.2. Laboratoire sous-sol

3.2.1. Plans





3.2.2. Détails des postes

Laboratoire (plan 1)

Poste 1

Sorbonne à usage général pour plafond bas : L 1500 x H 2250 (max) x P 950 mm.

- Hauteur de l'espace de travail : 1 200 mm
- Hauteur du plan de travail : 900 mm
- Profondeur de l'espace de travail : 800 mm
- Espace de travail en tôle d'acier zingué avec couche de finition. Doit être disponible en habillage HPL blanc de qualité standard ou de laboratoire.
- Plan de travail en grès massif avec rebord pour sorbonne à usage général : 1800 mm
- Evier en grès encastré dans le plan de travail et accessible facilement sans devoir entrer dans la hotte.
- Robinet pour eau froide adapté à l'évier.
- Tuyauterie d'évacuation de l'évier jusqu'à la décharge.
- Sortie d'extraction en PP de diamètre 250 mm avec clapet anti-retour.
- Eclairage homogène encastré pour sorbonne de laboratoire à usage général (minimum 400 lux). Allumage indépendant de l'aspiration.
- 4 prises électriques type E 230 V / 16 A.
- Toutes les commandes (fluides et électricité) doivent être encastrées et accessibles facilement sans entrer dans la hotte.

Meuble bas de sécurité ventilé : l 1400 x H 690 (min) x P 570 (min) mm. En vue d'un stockage provisoire de déchets de solvants.

Poste 2

Sorbonne à usage général pour plafond bas : L 1500 x H 2250 (max) x P 950 mm.

- Hauteur de l'espace de travail : 1 200 mm
- Hauteur du plan de travail : 900 mm
- Profondeur de l'espace de travail : 800 mm

- Espace de travail en tôle d'acier zingué avec couche de finition. Doit être disponible en habillage HPL blanc de qualité standard ou de laboratoire.
- Plan de travail en grès massif avec rebord pour sorbonne à usage général : 1800 mm
- Evier en grès encastré dans le plan de travail et accessible facilement sans devoir entrer dans la hotte.
- Robinet pour eau froide adapté à l'évier.
- Tuyauterie d'évacuation de l'évier jusqu'à la décharge.
- Sortie d'extraction en PP de diamètre 250 mm avec clapet anti-retour.
- Eclairage homogène encastré pour sorbonne de laboratoire à usage général (minimum 400 lux). Allumage indépendant de l'aspiration.
- 4 prises électriques type E 230 V / 16 A.
- Toutes les commandes (fluides et électricité) doivent être encastrées et accessibles facilement sans entrer dans la hotte.

Poste 3

Laverie murale à socle : L 1550 x H 900 x P 900.

- Plan de travail inox avec rebord : P 900.
- Cuve inox : dimensions intérieures L 500 x l 400 x H 250
- Robinetterie avec eau froide, eau chaude, eau déminéralisée.
- Tuyauterie d'évacuation de l'évier jusqu'à la décharge.

Meuble sous évier à 1 porte avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.
Espace disponible sous le plan de travail à gauche de l'évier pour insérer un lave-vaisselle de laboratoire : largeur de 900 mm (min).

Poste 4

Paillasse murale à socle en forme de L. Plan de travail en Trespa Toplab Plus :

- L 1650 x H 900 x P 900
- L 1200 x H 900 x P 750
- L 1200 x H 900 x P 750

2x Meuble bas à 2 portes avec socle en acier : l 900 x h 870 x p 520 (min) mm.

Poste 5

2 paillasse centrales à socle, plan de travail en Trespa Toplab Plus. L 2000 x H 900 x P 900, avec étagère sous le plan de travail.

Ou

1 paillasse centrale à socle, plan de travail en Trespa Toplab Plus. L 4000 x H 900 x P 900, avec étagère sous le plan de travail.

Poste 6

Paillasse murale à piètement, plan de travail en Trespa Athlon. L 1300 x H 750 x P 750.
Meubles bas à 3 tiroirs avec roulettes blocables : l 450 x h 570 x p 520 (min) mm.

Poste 7

2 armoires hautes, L 900 x H 1920 x P 520, 2 portes, 3 étagères.

Attention, hauteur à confirmer en raison des tuyaux sous plafond.

Poste 8

Paillasse murale à socle. Plan de travail en Trespa Toplab Plus, L 1500 x H 900 x P 750.

Table de pesée avec plateau de travail monté sur support amortissant les vibrations : L 900 x H 900 x P 750.

Paillasse murale à socle. Plan de travail en Trespa Toplab Plus, L 420 x H 900 x P 750.

NB : les paillasses du poste 8 doivent être adaptées à la forme trapézoïdale du local.

1x Meuble bas à 2 portes avec socle en acier : l 900 x h 870 x p 520 (min) mm.

1x Meuble bas à tiroirs avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

Hall d'essais (plan 2)

Paillasse murale à socle. Plan de travail en Trespa Toplab Plus, L 4000 x H 900 x P 750.

1x Meuble bas à tiroirs avec socle en acier : l 600 x h 870 x p 520 (min) mm.

2x Meuble bas à 2 portes avec socle en acier : l 900 x h 870 x p 520 (min) mm.

3.2.3. Variantes

Pas de variante demandée. L'adjudicateur est libre de proposer en sus du matériel demandé des variantes permettant l'amélioration de l'agencement ou de la fonctionnalité du local. Le cas échéant, les variantes devront être clairement indiquées (voir §2).

3.3. Généralités concernant les exigences qualitatives de l'adjudicateur

3.3.1. Généralités

Tous les composants de l'équipement de laboratoire doivent répondre aux exigences précisées. L'équipement doit être livré en entier et sera assemblé pour être prêt à l'emploi sur le lieu d'installation. Les fournitures et les petites pièces nécessaires pour l'assemblage, par exemple les joints et les raccords, sont fournis par l'adjudicataire sans qu'il soit nécessaire de les préciser dans la commande.

L'adjudicateur s'engage à fournir un matériel de qualité, en adéquation avec les besoins et la demande de l'adjudicateur ainsi qu'à travailler selon les règles de l'art.

Réalisation du système

Les composants système tels que les meubles, les systèmes d'alimentation en fluides, les sorbonnes, les armoires pour acides et bases, résistantes à l'incendie, doivent pouvoir être combinés entre eux et posséder un système cohérent si coloris distinctifs. Tous les éléments doivent être compatibles entre eux.

Tous les espaces entre le mobilier (hormis meubles à roulettes) et les plans de travail en grès ou les sorbonnes doivent être fermés. Les plans de travail doivent être jointoyés aux murs attenants.

Matériaux

Les armoires, les sorbonnes et les systèmes d'alimentation en fluides sont décrits en détail dans le cahier des charges. La tôle d'acier exigée pour la réalisation doit être résistante à la corrosion.

Nettoyage

Les équipements doivent être remis nettoyés à l'intérieur et à l'extérieur avant mise à disposition.

Interfaces techniques

Le fournisseur est tenu de s'informer sur les conditions au lieu d'installation avant de présenter son dossier ou son devis. Les composants pour les gaz techniques, l'eau et l'alimentation électrique doivent être installés dans l'usine du fournisseur avec toute la tuyauterie et tous les câblages.

Descriptif détaillé des prestations : installation sanitaire et installation des fluides

Ces prestations incluent la livraison, l'assemblage et l'installation prête à l'emploi des systèmes d'alimentation en gaz, eau et autres fluides ainsi que d'évacuation des eaux usées. Les prestations s'arrêtent au point de transfert sur le site (robinet d'arrêt).

Descriptif détaillé des prestations : installation électrique

Ces prestations incluent la livraison, l'assemblage et l'installation des systèmes électriques prêts à l'emploi jusqu'au point de transfert sur le site (tous les câbles d'alimentation avec longueur libre de 2,5 m).

Descriptif détaillé des prestations : installation de la ventilation

Ces prestations incluent la livraison, l'assemblage et l'installation des conduites de ventilation, par exemple les conduites des sorbonnes et des armoires ventilées jusqu'à l'arête supérieure du raccord.

Maintenance

Les composants devant faire l'objet d'une maintenance tels que les sorbonnes, les armoires de sécurité et les armoires pour bouteilles de gaz doivent être entretenus annuellement par l'adjudicataire. Dans ce cas, l'adjudicataire garantit les produits dont il effectue la maintenance pendant au moins 5 ans sans interruption du contrat de maintenance pendant cette période. Le coût de la maintenance de ces équipements (1 fois par an pendant 5 ans), déplacements inclus, ne sera pas refacturé par la suite. Il fait partie intégrante de présente soumission.

Plans

Les plans et dessins techniques suivants sont à joindre à l'offre :

- Plans d'ensemble (projection sur un plan horizontal, échelle 1:50).
- Projections (vue de face, échelle 1:20).
- Plans d'installation (vues isométriques).

Après l'adjudication, les dessins suivants devront être fournis :

- Les vues de face et les vues isométriques des lignes de commande avec la nomenclature sur le même dessin.
- Schémas logiques et plans d'assemblage.

Certificats d'épreuve

Les certificats d'épreuve des sorbonnes sont obligatoirement à joindre à l'offre. Dans le cas contraire l'offre peut ne pas être prise en compte.

Certificats de conformité

Les certificats de conformité doivent être joints à l'offre.

3.3.2. Sorbonnes

Les sorbonnes doivent être conformes à la norme DIN EN 14175 Parties 1-3. Le soumissionnaire devra fournir un certificat d'épreuve correspondant. Les sorbonnes d'attaque doivent en outre être testées selon DIN 12924 Partie 2.

Dans le cas des sorbonnes d'attaque : la structure, les revêtements, le système d'extraction, les pièces et accessoires divers doivent résister de façon durable aux acides forts concentrés, aux solvants organiques,...

Fluides liquides ou gazeux

Les organes de commande des robinets et des raccordements de gaz se trouvent à l'extérieur des hottes. Les sorties correspondantes se trouvent, de même que le bémier, à l'intérieur de la sorbonne et doivent être accessibles sans que l'utilisateur se penche dans l'espace de travail.

Composants électriques

Protection par fusibles 16 A intégrés côté alimentation. Bornier d'alimentation facilement accessible. Fusibles et disjoncteurs différentiels visibles derrière un couvercle transparent. Suivant les spécifications, prises de courant 230 V/16 A dans le bandeau, dans les colonnes latérales, ou à l'intérieur de l'espace de travail avec interrupteurs à l'extérieur. Toutes les prises de courant possèdent la classe de protection IP44.

Éclairage

Éclairage homogène (> 400 Lux) de l'espace de travail par un luminaire allumé séparément.

Guillotine

Les guillotines sont réglables en continu grâce à un mécanisme de câbles en acier inoxydable. Elles sont toujours maintenues en place à la hauteur voulue. Un amortisseur évite toute fermeture impromptue, par exemple suite à la rupture du câble. Les guide-câbles antérieurs sont facilement accessibles par le devant pour les travaux d'entretien.

Guillotine en deux pièces : cadre supérieur avec vitre fixe en verre trempé de sécurité. Cadre inférieur avec profilé d'aspiration et vitre en verre de sécurité (min 5 mm).

Contrôleur de guillotine

Toutes les guillottes ont un contrôleur de guillotine à entraînement moteur. Il doit être possible d'opérer l'ouverture et la fermeture assistées par un moteur déclenchant le mouvement après une petite impulsion donnée à la guillotine dans la direction voulue. Pour les interventions manuelles - par exemple en cas d'urgence – l'entraînement moteur et la guillotine doivent débrayer automatiquement, afin de permettre un actionnement manuel. La vitesse de fermeture de la guillotine doit être au moins 0,15 m/s.

Limiteur de hauteur d'ouverture

Contrôleur de guillotine avec contacteur électronique limitant l'ouverture de la guillotine à 400–600 mm sans butée. Cette limitation doit pouvoir être contournée manuellement, par exemple pour équiper l'espace de travail de la sorbonne.

Ventilateurs d'extraction

Puissance adaptée aux débits d'extraction prescrits par la norme DIN EN 14175.

Placement sur le toit, à la verticale des sorties d'extraction des sorbonnes.

Résistants aux intempéries (pluie, vent, gel, fortes chaleurs).

Placement hors du circuit de circulation des gaz extraits.

Raccordement 380 V / 16 A.

Protection par disjoncteur indépendant.

Air évacué / contrôle de débit d'air

L'air des sorbonnes est aspiré et évacué par une sortie d'extraction d'air (matériau : PP ou PPS difficilement inflammable, de diamètre 250 mm). Le débit volumétrique de l'air évacué est calculé par un pressostat fonctionnant en continu et affiché en clair sur l'écran LCD d'une unité de contrôle électronique de l'écoulement d'air. Des témoins DEL supplémentaires indiquent l'état de fonctionnement de la sorbonne. Une alarme visuelle et sonore est déclenchée selon DIN EN 14175-2 dès que le débit volumétrique nécessaire passe sous le seuil minimal. Le signal d'alarme dispose d'une alimentation de secours par accumulateur et reste également actif pendant une panne secteur.

Maintenance

Pour assurer un accès facile pour la maintenance, les câbles de la guillotine et les contrepoids doivent être montés dans la partie avant de la colonne de la sorbonne. Les techniciens du S.A.V. doivent pouvoir accéder sans problème aux composants d'alimentation électrique, aux composants électroniques et au contrôle de débit d'air en ouvrant le capot avant.

Régulateur de débit

Régulateur de débit d'air variable en matière plastique PP pour les systèmes de ventilation. Utilisable pour la régulation du débit des fluides corrosifs.

Comporte le boîtier avec le clapet de réglage, le capteur de pression différentielle à valeur moyenne, et l'unité de commande.

- Diamètre de raccordement \varnothing 250 mm
- Peut être ajusté à toutes les plages de pression courantes.
- Plage de pression différentielle de 80 à 1 000 Pa.
- Servomoteur rapide (temps de réglage $90^\circ < 3$ s)

Surveillance

Surveillance intégrée des fonctions aérauliques par mesure et contrôle de la vitesse d'air frontale, du sens d'écoulement et du débit volumétrique. Alarme visuelle et sonore en cas d'erreur. Désactivation automatique de l'alarme sonore après un délai configurable. Une panne de courant est indiquée par le clignotement d'une DEL du panneau de commande.

Unité de commande

Unité de commande conforme au régulateur de débit d'air décrit auparavant. Avec câble suffisamment long pour la connexion au régulateur de débit d'air. Affichage visuel du fonctionnement aéraulique correct de la sorbonne. Alarme visuelle et sonore sur l'unité de commande en cas d'erreur. Désactivation automatique de l'alarme sonore après un délai configurable. Le débit volumétrique peut être augmenté par pression sur un bouton. Le débit retourne à la normale après une nouvelle pression sur ce bouton ou après un délai configurable. Une panne de courant est indiquée par le clignotement d'une DEL du panneau de commande alimentée par condensateur.

Les dysfonctionnements du matériel sont indiqués par le clignotement d'une DEL d'alarme.

3.3.3. Meubles

Toutes les surfaces des meubles doivent être lisses et les arêtes non coupantes.

Meubles bas à portes

Les charnières des portes doivent être résistantes aux vapeurs d'acides forts, bases, solvants.

Les côtés possèdent des perforations à intervalles réguliers pour la pose des étagères. Une poignée barre est intégrée sur le dessus du meuble.

Meubles bas à tiroirs

Tiroir à ouverture intégrale avec cage à billes et guidage masqué, retour automatique à amortissement pneumatique. Capacité de charge : 30 kg. Cache de tiroir de 20 mm d'épaisseur, à feuillure sur tout le pourtour, amorti avec des tampons de butée.

Les meubles doivent contenir un minimum de trois tiroirs alignés verticalement.

Meubles bas sur roulettes

Les meubles bas à roulettes, qu'ils soient à portes ou à tiroirs, doivent posséder 4 roulettes orientables, dont au moins 2 avec freins. Charge maximale 150 kg.

Armoire de sécurité selon EN 14470-1

Conception

Isolation thermique de protection contre le feu avec joints d'étanchéité coupe-feu

Corps extérieur en tôle d'acier fine avec revêtement en matière plastique résistant aux produits corrosifs et aux solvants organiques. Surfaces intérieures avec revêtement en matière plastique à haute résistance aux produits chimiques, aux chocs et aux éraflures, bordure de protection des matières isolantes sur tout le pourtour. Boulon de mise à la terre à l'extérieur.

Portes battantes

- Fermeture automatique par déclenchement thermique en cas d'incendie.

- Poignée massive par battant.
- Fermeture à clé

Tiroirs

- Bacs coulissants de série (tôle d'acier plastifiée) étanches.
- Poignée massive.
- Fermeture à clé
- Rétraction automatique des tiroirs par déclenchement thermique en cas d'incendie.
- Caillebotis en inox.
- Socle hauteur 90 mm.

Ventilation

- Ventilation continue de l'armoire même lorsque la sorbonne est éteinte.

Identification

- selon DIN EN 14470-1

Documents

- Rapport d'essai des essais au feu de type selon DIN EN 14470-1
- Certificat de conformité CE
- Certificat de contrôle externe par un laboratoire d'essai des matériaux reconnu

3.3.4. Tables de pesées

Matériaux

Plateau de travail : bloc massif monté sur support amortissant les vibrations, avec plateau de travail en acier avec une couche de finition ou en pierre.

Réalisation

Séparation du plateau de travail et du châssis

3.3.5. Plans de travaux

Plans de travail en HPL

Qualité : Trespa Athlon® ou équivalent

Réalisation du panneau porteur

Plan de travail en laminé haute pression massif (HPL), épaisseur 16 mm. Surface lisse et résistante aux éraflures. Résistance aux éraflures > 3,5 N, résistance aux chocs > 30 N, résistance à l'abrasion > 650 rev. Température en service -40 à +130 °C, absorption d'eau < 1 % du poids.

Réalisation des arêtes

Chants visibles recouverts de couleur cohérente avec l'ensemble du mobilier.

Plans de travail en grès massif avec ou sans rebord

Dimensions

Épaisseur : 28 ± 3 mm

Hauteur de rebord : 7 mm.

Réalisation des arêtes (si rebord)

Rebord intégré sans joint sur tout le pourtour.

3.3.6. Cuves et éviers

Éviers en grès

Réalisation

Les éviers en grès sont des pièces de forme avec cuve simple, égouttoirs intégrés et cuves en grès installées par-dessous avec raccord d'écoulement G 1½", tamis et tube. Épaisseur : 28 +/- 3 mm.

Réalisation des arêtes

Rebord moulé étanche à l'eau sur tout le pourtour, hauteur 7 mm.

3.3.7. Étagères centrales pour paillasses doubles

Utilisation

Les étagères centrales permettent le stockage de bouteille et de flacons (charges maximale de 15 kg).

Les prises électriques des postes 8 et 9 doivent être intégrées dans les montants des étagères centrales.

Conception

Fabrication en matériaux solides résistants aux solvants organiques et aux produits corrosifs.

Les personnes travaillant de part et d'autre de l'étagère doivent pouvoir se voir : pas de séparation complète.

3.3.8. Robinetterie et conduites d'alimentation et d'évacuation

Robinetterie pour l'eau (eau potable ou qualité inférieure)

Robinetterie pivotante en matériau solide résistant à la corrosion. Code couleur indiquant l'eau chaude et l'eau froide. Filetage de l'extrémité permettant l'adaptation d'accessoires de robinetterie.

Robinetterie pour l'eau pure

Robinetterie pivotante en polypropylène. Pression au repos max. 0,4 bar. Tête en matière plastique avec protection contre la surtorsion. Filetage de l'extrémité permettant l'adaptation d'accessoire de robinetterie.

Pression admissible de la robinetterie et des tuyaux

Tuyaux d'alimentation

- Cuivre
- Cuivre, dégraissé et nettoyé
- Acier inox
- Pression max. : 10 bar

3.3.9. Installation électrique

Tous les composants électriques ainsi que leur installation doivent être conforme à la législation belge actuellement en vigueur pour des installations de laboratoire.

Matériaux

Tous les câbles électriques en version sans halogène.

Systèmes d'alimentation électrique des meubles de laboratoire

- Tension nominale : 400/230 V.
- Propriétés du courant : 3/N/PE, 50 Hz.
- Mesures de protection : Classe de protection I.
- Type de protection IP 44 (protection contre les projections d'eau).

Circuits électriques

- 1 circuit 230 V, max. 8 prises de courant, 16 A
- 1 circuit 400 V, max. 2 prises de courant, 16 A.

-
Prises de courant 230 ou 400 V, 32 A uniquement avec alimentation directe depuis l'armoire électrique du bâtiment.

Prises de courant :

- Type E
- Prise de terre.
- Protection IP 44 (contre les projections d'eau).

4. Lot 2 : Climatisation et ventilation

4.1. Laboratoire rez-de-chaussée

4.1.1. Plans

Cf. point 3.1.

4.1.2. Détails des postes

Poste 1 : Climatisation du laboratoire (hors local sorbonnes)

Installation et mise en service d'un groupe de climatisation (refroidissement uniquement) et de circulation d'air.

Capacité de maintenir le laboratoire (toutes portes fermées) à une température constante de 20 °C (+/- 1°C).

Temps de mise à température (20°C) du laboratoire de maximum 60 min.

Température homogène dans tout le local (pas d'écarts de température importants à deux endroits différents de la pièce).

Contrôleur thermostatique à réglage manuel (résolution de 1°C) avec affichage de la température mesurée dans le laboratoire. Le contrôleur thermostatique est placé à l'intérieur du laboratoire, au mur, et est facilement accessible et manipulable (placement à une hauteur maximale de 150 cm).

Poste 2 : Extraction de l'air des sorbonnes

Il y a trois sorbonnes indépendantes. Elles constituent les postes 1, 2 et 3 de la partie 3.2 du lot 1 du cahier spéciale des charges (partie consacrée au mobilier de laboratoire).

Toutes les informations concernant les sorbonnes se trouvent aux points suivants :

- Point 3.2, poste 1, poste 2, poste 3.
- Point 3.4.2

L'installation complète du système de sorbonnes (mobilier, tuyauterie, circuits électriques, circuits électroniques, ventilateurs, contrôleurs, ...) doit répondre aux exigences de la norme DIN EN 14175. L'adjudicataire du lot n°2 est tenu de communiquer avec l'adjudicataire du lot n°1 afin de fournir un matériel parfaitement compatible avec le système de sorbonnes fourni par l'adjudicataire du lot n°1.

Tuyauterie :

Tuyauteries de raccordement entre les buses d'extraction des sorbonnes et les ventilateurs d'extraction.

Clapet anti retour résistant empêchant le refoulement d'air extérieur dans la sorbonne.

Tous les matériaux utilisés pour l'extraction de l'air (y compris le clapet anti-retour) doivent résister de façon durable aux acides forts concentrés, aux solvants organiques, au gel (jusqu'à -25°C), aux fortes chaleurs...

Ventilateurs :

Puissance adaptée aux débits d'extraction prescrits par la norme DIN EN 14175.

Placement sur le toit, à la verticale des sorties d'extraction des sorbonnes.

Résistant aux intempéries (pluie, vent, gel, fortes chaleurs).

Placement hors du circuit de circulation des gaz extraits.

Raccordement 380 V / 16 A.

Protection par disjoncteur indépendant.

Capot de protection moteur pouvant être retiré pour accéder au moteur en cas de réparation.

Le contrôle des ventilateurs se fait par le système intégré aux sorbonnes. Les moteurs et ventilateurs doivent donc être parfaitement compatibles (à tous niveaux) avec les sorbonnes fournies par l'adjudicateur du lot n°1.

Poste 3 : Compensation de la dépression du local sorbonnes par injection d'air

Compensation de la dépression créée par l'aspiration des sorbonnes dans le local sorbonnes.

Compensation par injection d'air avec moteur à deux positions : on / off.

Air injecté chauffé si la température de l'air injecté est inférieure à 16°C.

Filtre G4 filtrant l'air injecté.

4.1.3. Variantes

Poste 3 :

Ventilateurs avec variateurs de fréquences (matériel auxiliaire compris) permettant une correction précise de la dépression.

4.2. Laboratoire sous-sol

4.2.1. Plans

Cf. point 3.2.

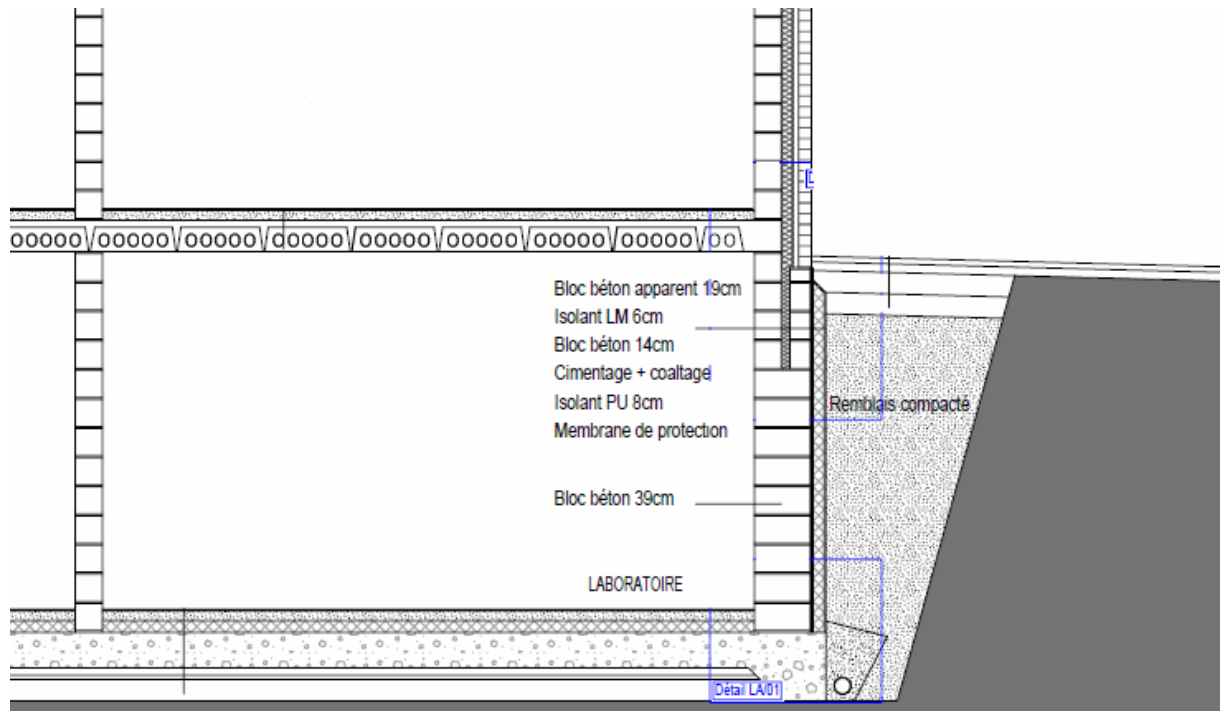
4.2.2. Détails des postes

Sorbonnes et étuves ventilées :

Les sorbonnes des postes 1 et 2 ainsi que l'étuve qui sera située entre les postes 3 et 4 et l'étuve qui sera installée sur une des paillasses du poste 4 (voir caractéristique techniques ci-après) devront être équipés de moteurs adéquats pour l'extraction d'air :

- Sorbonnes

Chacune des 2 sorbonnes sera équipée d'une extraction dimensionnée de manière adéquate. Compte tenu de l'espace restreint disponible dans le local même, les moteurs devront être placés à l'extérieur du bâtiment, au niveau du remblai situé en façade (voir schéma). Des chambres de visites seront aménagées à cet effet. Les percements seront préparés au préalable par CELABOR.

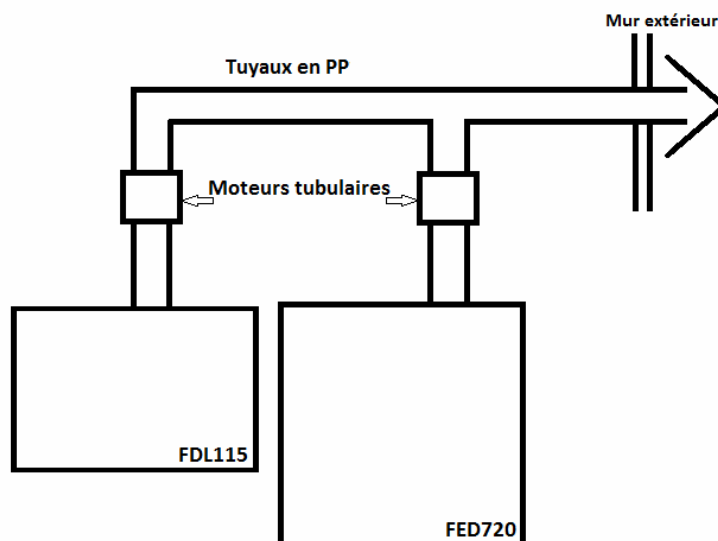


- Etuves

2 étuves ventilées :

- Binder FDL 115, V = 115 l, diamètre extérieur du conduit d'évacuation d'air : 100 mm.
- Binder FED 720, V = 20 l, diamètre intérieur du conduit d'évacuation d'air : 50 mm.

Il est possible et même recommandé d'adapter et de réutiliser l'installation existante dans la mesure du possible. Cette installation est actuellement réalisée comme suit (schéma simplifié) :



Compensation en air du local

Compensation de la dépression créée par l'aspiration des sorbonnes

L'air sera pris à l'extérieur du bâtiment et réchauffé (si nécessaire, en fonction de la température extérieure) avant d'être envoyé dans le laboratoire.

Fonctionnement de l'installation simultanément aux sorbonnes (discontinu).

4.2.3. Variantes

Pas de variante demandée. L'adjudicateur est libre de proposer en sus du matériel demandé des variantes permettant l'amélioration de l'installation. Le cas échéant, les variantes devront être clairement indiquées (voir §2).

4.3. Généralités concernant les exigences qualitatives de l'adjudicateur

L'adjudicateur s'engage à fournir un matériel de qualité, en adéquation avec les besoins et la demande de l'adjudicateur ainsi qu'à travailler selon les règles de l'art.

Les prestations comprennent la production, l'installation, la mise en service opérationnelle ainsi que le suivi (maintenance et réparation) des systèmes détaillés au point 4.2

Descriptif détaillé des prestations : installation électrique

Ces prestations incluent la livraison, l'assemblage et l'installation des systèmes électriques prêts à l'emploi jusqu'au point de transfert sur le site.

Descriptif détaillé des prestations : installation de la ventilation

Ces prestations incluent la livraison, l'assemblage et l'installation des conduites de ventilation, des clapets anti-retours, des ventilateurs (moteur compris).

Plans

Les plans et dessins techniques suivants sont à joindre à l'offre :

- Plans d'installation.

Après l'adjudication, les dessins suivants devront être fournis :

- Les vues de face et les vues isométriques des lignes de commande avec la nomenclature sur le même dessin.
- Schémas logiques et plans d'assemblage.

Certificats d'épreuve

Les certificats d'épreuve des ventilateurs sont obligatoirement à joindre à l'offre. Dans le cas contraire l'offre peut ne pas être prise en compte.

Certificats de conformité

Les certificats de conformité doivent être joints à l'offre.

Le soumissionnaire complètera ce tableau, qui sera retourné à Celabor sous forme informatique (format compatible Microsoft Office) et sous forme papier, avec signature. En cas de différence dans les données complétées, la version papier primera.

Le soumissionnaire pourra compléter les informations de synthèse reprises dans le tableau par de la documentation annexée (noter la réf. de l'annexe dans le tableau).

LOT N°2: VENTILATION DES LABORATOIRES

Celabor scrl 38 avenue du Parc B-4650 Herve - Belgique

Personnes de contact	Caroline London Tél +32(0)87 322.453 – caroline.london@celabor.be Caroline Locre Tél +32(0)87 322.451 – caroline.locre@celabor.be Romain Allelyn Tél +32(0)87 322.459 – romain.allelyn@celabor.be
Soumissionnaire	

Critères d'attribution	Points
Montant global de la soumission (points) :	40
Qualités techniques du matériel proposé (points) :	40
Garantie de service (points) :	10
Délais de livraison (points) :	10

Détail (budget)	Euros (€)
Prix total de la soumission lot 1 :	
Forfait déplacement :	
Taux horaire technicien :	

Garantie	Description
Durée (mois) :	
Couverture (détails) :	

Délai de livraison (montage compris)	

N°de poste ou intitulé de l'équipement	Prix (€)	Variante(s) proposée(s)	Prix avec variante(s) (€)	Documents annexes

ANNEXE

**MODELE DE DECLARATION
SUR L'HONNEUR**

A rédiger sur papier à en-tête du
soumissionnaire

En cas d'association momentanée pour le présent marché, chaque associé doit établir la présente déclaration sur l'honneur.

I. Identification du pouvoir adjudicateur :

CELABOR, avenue du Parc, 38
4650 HERVE

II. Identification du marché :

Procédure négociée sans publicité du (date de dépôt)

Réf du marché :

Le soumissionnaire :(nom ou raison sociale ou dénomination)

Représenté par le(s) soussigné(s) :

Etabli à

.....

1. déclare sur l'honneur ne pas se trouver dans aucune des situations visées par les causes d'exclusion reprises à l'article 43 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et s'engage(nt) à produire à la demande du pouvoir adjudicateur les documents et preuves nécessaires.
2. déclare sur l'honneur être en règle avec ses obligations de paiement des impôts, taxes et TVA et s'engage(nt) à produire à la demande du pouvoir adjudicateur les documents et preuves nécessaires.
3. déclare sur l'honneur être en règle avec ses cotisations en matière de déclaration et de paiement des cotisations sociales et s'engage à produire à la demande du pouvoir adjudicateur les documents et preuves nécessaires, conformément à l'article 90. §3 de l'Arrêté royal d'exécution du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

Fait à, le

Cachet & signature